PUBLIÉ LE 24/01/2023

Décision DG n° 2023-05 du 24/01/2023 – Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Réévaluation du pictogramme figurant sur le conditionnement extérieur des médicaments tératogènes ou foetotoxiques » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-04 du 24/01/2023 portant création du Comité scientifique temporaire « Réévaluation du pictogramme figurant sur le conditionnement extérieur des médicaments tératogènes ou foetotoxiques » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : Sont nommés membres du Comité scientifique temporaire « Réévaluation du pictogramme figurant sur le conditionnement extérieur des médicaments tératogènes ou fœtotoxiques » pour une durée de 18 mois à compter de la publication de la présente décision :

- Madame BENOIT TRUONG-CANH (Marianne)
- Madame BLANC (Nathalie)
- Monsieur BOUQUET (Sylvain)
- Madame BOURDY-DUBOIS (Lucie)
- Madame DORAY (Bérénice)
- Madame JONVILLE BERA (Annie – Pierre)
- Madame HOURTIGUET (Catherine)
- Madame LACROIX (Isabelle)
- Monsieur MANDELBROT (Laurent)
- Madame MARGAT (Aurore)
- Monsieur MARIN (Benoît)
- Monsieur MASSARDIER (Jérôme)
- Madame MEYOHAS (Marie-Caroline)
- Madame WINTERFELD (Ursula)

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Monsieur BALLAY (Alain), représentant de l'association « Famille rurale »
- Monsieur BAUDRU (Patrick), représentant de l'association « Epilepsie France »
- Madame BUISSON (Anne), représentante de l'association « François Aupetit »
- Madame GENON (Clotilde), représentante de l'association « Renaloo ».

En outre, assiste aux séances du Comité, Madame ANGLADE (Isabelle) en qualité de représentante de la Direction Générale de la Santé.

Article 2 : Le secrétariat du Comité scientifique temporaire est assuré par la Direction de la surveillance.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 24/01/2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale de l'ANSM

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 24/01/2023

Décision DG n° 2023-04 du 24/01/2023 – Création du Comité scientifique temporaire « Réévaluation du pictogramme figurant sur le conditionnement extérieur des médicaments tératogènes ou foetotoxiques » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES
INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS



PUBLIÉ LE 24/01/2023 - MIS À JOUR LE 16/10/2025

Evolution du pictogramme grossesse : création d'un comité scientifique temporaire

VIE DE L'AGENCE
INSTANCES